

LA DRACHE...



Section Interrégionale de LILLE

Amiens - Dunkerque - Lille



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

N°3 - janvier 2017



La section UNSA Douanes interrégionale de LILLE vous souhaite,
ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers,
une bonne et heureuse année 2017 !

Spécial revalorisation de l'IMT : le compte n'y est pas !

Bercy nous prend 50 euros par an pour les rendre (en partie) à la retraite !

L'IMT, pour Indemnité Mensuelle de Technicité (ligne 200321 de la fiche de traitement), est une prime commune à l'ensemble des agents du ministère des Finances. Elle fut d'ailleurs obtenue par la forte mobilisation des agents des Finances en 1989. Mais depuis sa création, son montant a augmenté à différents rythmes selon les directions de Bercy. En 2016, l'écart était quasi du simple au double : de 59,95€ à la DGCCRF pour atteindre 101,98€ à la DGFIP.

L'UNSA Finances réclame son alignement par le haut depuis plusieurs années à présent. La première annonce, faite lors du comité technique (CT) en décembre dernier par le ministre, qui consiste à harmoniser l'IMT, vient donc répondre, en partie, à notre demande puisque son niveau sera le même dans chaque direction en 2018 (hors DGFIP qui restera légèrement supérieure).

La seconde annonce du ministre, toujours en CT, a été la revalorisation de l'indemnité. Pour ce faire, il s'agit d'intégrer à l'IMT, le montant de l'ancienne prime annuelle collective de performance, devenue depuis deux ans « prime exceptionnelle » fixée à 100 euros annuels. L'ancienne prime de performance est ainsi pérennisée à compter de 2017.

En douane, c'est aussi la seule prime, avec l'Indemnité de Risque pour les agents de la Surveillance, à être totalement soumise à retenues pour pension. **De fait, toute augmentation de son montant ne peut que satisfaire l'UNSA Douanes.**

Mais ce postulat posé, encore faut-il voir dans quelles conditions les augmentations de l'IMT sont octroyées !

Ainsi, quand il s'agissait en 2015 de compenser en partie les dégâts causés par le PSD en augmentant progressivement cette IMT, l'UNSA Douanes avait accepté la proposition et signé l'accord social à Montreuil.

L'IMT devait donc évoluer pour les gabelous en quatre étapes jusqu'en début 2018 pour atteindre la somme de 89,48€ par mois (mars 2015= 70€ ; mars 2016= 76,50€ ; janvier 2017= 82,99€).

A ce jour, en tenant compte des dernières annonces à Bercy, les nouveaux montants d'IMT à la DGDDI sont les suivants : 87,77 euros au 1^{er} janvier 2017 et 94,26 euros au 1^{er} janvier 2018. Cela représente, en 2017, 4,78€ bruts de plus par mois.

Mauvais deal !



En premier lieu, le ministre, qui avait signé un accord spécifique aux douaniers en 2015 relatif aux restructurations (un peu comme cela avait été fait en 2009 pour la DGFIP), s'assoit confortablement sur cette mesure sociale ; il ne compense pas un centime !

C'était après plusieurs grèves et manifestations en douane, que Bercy avait accordé cette prime de « restructuration » sous forme d'IMT, comme cela avait été fait à la DGFIP au moment de la fusion de la DGI et du Trésor Public. La DGFIP a d'ailleurs toujours conservé son IMT spécifique depuis.

Quant aux autres directions, elles bénéficient *in extenso* de nos acquis, sans en avoir sué une goutte de leur front. **Il ne faudrait pas confondre solidarité et abusé !**

En second lieu, on aurait pu penser à une compensation totale et intégrale à hauteur du maximum de la prime de performance « obtainable » initialement, soit 150€/an et donc 12,50€ bruts par mois.

Mais là, avec nos ministres, autant revenir à nos très jeunes années et croire au père Noël !

Quant à ces 4,78€ bruts mensuels finalement obtenus, il a fallu que nos représentants aillent les chercher ! Au début, le ministère présentait un dossier avec 0€ d'augmentation vu nos accords antérieurs. Il était seulement question de l'harmonisation des autres administrations (hors DGFIP) : Centrale, DGCCRF, INSEE, DGE et SCL.

Synthèse en tableau

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Gains mensuels 2016/2018
Montant DGFIP 1 ^{re} annonce	101,98 €*	101,98 €	101,98 €	101,98 €	101,98 €	0,00 €
Montant DGFIP 2 nd annonce	101,98 €	101,98 €	101,98 €	106,76 €	106,76 €	4,78 €
Montant DGDDI 1 ^{re} annonce	59,92 €	70,00 €	76,50 €	82,99 €	89,48 €	12,98 €**
Montant DGDDI 2 nd annonce	59,92 €	70,00 €	76,50 €	87,77 €	94,26 €	17,76 €
Montant autres directions 1 ^{re} annonce	59,92 €	59,92 €	59,95 €	74,72 €	89,48 €	29,53 €
Montant autres directions 2 nd annonce	59,92 €	59,92 €	59,95 €	79,50 €	94,26 €	34,31 €

(* la DGFIP bénéficie d'une part d'IMT dite « prime de fusion » Impôts/Trésor depuis 2009)

(** augmentation déjà obtenue par les accords de Montreuil en 2015, gain réel en plus = 4,78€)

Je donne peu d'une main et reprends plus de l'autre !

Et ce n'est pas tout. Les 100 euros bruts de prime exceptionnelle par an se transforment en 57,36 euros bruts annuels d'IMT, où est l'arnaque ? Tout simplement, Bercy nous demande de payer sa propre part de cotisation retraite fixée à 74,27% du montant versé à l'agent.

A cela va s'ajouter la part de cotisation que supporte directement l'agent et qui s'élève à 20%. Bercy va ainsi récupérer immédiatement 54,11€ par an et par agent dans les caisses de l'Etat (environ 7M€) avant d'en restituer une partie aux agents retraités à partir du 1^{er} juillet 2017.

Donc, sur 100€ bruts, nous sommes tous taxés à hauteur de 54,11% et avant les prélèvements sociaux (CSG/CRDS) et l'impôt sur le revenu !!!

En clair, il reste 45,89€ par an, soit 3,82€ mensuels nets de cotisations retraites (et avant prélèvements sociaux) par mois. Il est vrai que cela reste « la classe » si on compare ce montant à celui du SFT de premier niveau (2,29€) !

Bref, il nous faudra tous être centenaires pour s'y retrouver au moment de percevoir le bénéfice sur la retraite concernant cette prime. **Merci Sapin : tu nous piques 50€ par an, c'est bel et bien un marché de dupes !**



Nous aurions été d'accord si la totalité de la prime de performance, même en niveau moyen à 100€ annuels, avait été entièrement convertie en IMT soit à 8,34€ mensuels. Cela aurait été un deal plus honnête avec de vrais gains en plus pour la retraite !

Synthèse en tableau

Année	Prime	Montant brut	Taux PC employeur	Taux PC employé	Net avant PS	Taux CSG (nd)	Taux CSG (d)	Taux CRDS	Net avant IR
2016	PE	100,00 €	0,00%	0,00%	100,00 €	2,40%	5,10%	0,50%	92,00 €
2017	IMT	100,00 €	74,27%	20,00%	45,89 €	2,40%	5,10%	0,50%	41,08 €
Différence	-	0,00 €	74,27%	20,00%	54,11 €	0,00%	0,00%	0,00%	50,92 €

(PE = prime exceptionnelle ; PC = pension civile ; PS = Prélèvements sociaux ; d = déductible ; nd = non déductible)

Enfin, nous rappelons que Bercy impose de terminer sa carrière dans une direction du ministère des Finances pour percevoir les droits à pension liés à cette indemnité.

Ainsi, en cas de départ, volontaire ou non, qui vous amène à terminer votre carrière en dehors des Finances, vous perdez toutes les cotisations versées.

Au vu des restructurations qui nous sont imposées, l'UNSA Douanes réclame la fin de cette mesure injuste et inégale !

+ revendicatif l'Unsa!



Cotisations retraites

Pour rappel, le taux de cotisation retraite évolue chaque 1^{er} janvier selon le tableau ci-contre.

La loi de 2010 prévoit un alignement progressif des cotisations salariales des fonctionnaires sur celles du privé. A cela s'est ajouté la loi de 2014 qui prévoit une hausse, étalée sur plusieurs années, des cotisations de tous les salariés tant dans le privé que dans le public de 0,30%.

Conséquence : la baisse du salaire net ! (encore)

2014	9,14%
2015	9,54%
2016	9,94%
2017	10,29%
2018	10,56%
2019	10,83%
2020	11,10%

Décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014 publié au JO du 19 décembre

Les valeurs de l'UNSA

Créée en 1993, l'UNSA est une organisation réformiste, indépendante de tout pouvoir, qui prône un syndicalisme de progrès social, œuvre pour le respect des libertés démocratiques et refuse toute forme de racisme et de discrimination. **L'UNSA privilégie le dialogue et la négociation pour faire aboutir les revendications de ses adhérents et pour faire progresser son action syndicale sans pour autant négliger le rapport de force nécessaire à cet objectif.**

L'UNSA s'attache également à ne pas constituer de groupements corporatistes mais croit, au contraire, à la solidarité interprofessionnelle entre les salariés. Cela lui a notamment permis de se développer dans de très nombreux secteurs de la fonction publique et d'obtenir une forte représentativité : **L'UNSA est la troisième organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat**, après FO et la FSU. (source DGAFP, 12-2014)

En douane depuis 2001, l'UNSA Douanes porte un regard moderne sur l'action syndicale car elle n'a pas à supporter des positions dogmatiques imposées par sa « centrale ». Nous devons garder à l'esprit la charte commune qui nous relie à notre fédération mais nous gardons toute capacité à agir dans l'intérêt majeur des douaniers. L'UNSA Douanes pratique un syndicalisme réaliste, pragmatique et constructif, proche des préoccupations quotidiennes des agents et prompt à défendre leurs intérêts.

L'UNSA Douanes défend l'ensemble de la communauté douanière et milite pour une douane forte et unie. La tâche est ardue car dans un ministère où l'activité en bureau est prédominante, il est nécessaire de bien sensibiliser les décideurs politiques au caractère spécifique des missions de la douane et en particulier de la branche Surveillance.



L'UNSA est attachée à l'autonomie de ses syndicats. Il n'existe pas de règle uniforme pour fixer le taux des cotisations ; les syndicats définissent démocratiquement leurs propres montants. **Les cotisations de l'UNSA Douanes ne sont pas élevées, car elles servent à financer un nombre limité de structures.**

Vous pourrez comparer les cotisations d'autres organisations, souvent bien plus élevées. Notre barème 2017 (ci-après) conduit les personnels aux plus bas revenus à payer, réellement, une contribution mensuelle égale à un café. Le tout pour un service efficace.

En outre, depuis 2013, les cotisations syndicales ouvrent droit à crédit d'impôts de 66% du montant versé. **Exemple** : Je cotise 100€, les impôts me remboursent 66€. Cela me coûte au final 34€ pour une année.

Pour rejoindre l'UNSA Douanes, contactez-nous : unsa-di-lille@douane.finances.gouv.fr

Grades ou situation	Montant annuel 2017	Montant annuel réel 2017	Coût mensuel réel 2017
Stagiaire	22,00 €	7,00 €	0,58 €
Agent « Berkani »	27,00 €	9,00 €	0,75 €
AC 2 nd classe	64,00 €	22,00 €	1,84 €
AC 1 ^{ère} classe	69,00 €	23,00 €	1,92 €
ACP2 et ACP1	84,00 €	29,00 €	2,42 €
Contrôleur 2 nd classe	89,00 €	30,00 €	2,50 €
Contrôleur 1 ^{ère} classe	95,00 €	32,00 €	2,66 €
Contrôleur Principal	101,00 €	34,00 €	2,83 €
Inspecteur	117,00 €	40,00 €	3,33 €
IR3	127,00 €	43,00 €	3,58 €
IR2	132,00 €	45,00 €	3,75 €
IR1	137,00 €	47,00 €	3,91 €
IP1/IP2	144,00 €	49,00 €	4,08 €
DSD2/DSD1	154,00 €	51,00 €	4,25 €
DI/DR/DF	175,00 €	58,00 €	4,83 €
Administrateur civil	218,00 €	74,00 €	6,16 €
Retraités			
Catégorie C	33,00 €	11,00 €	0,91 €
Catégorie B	40,00 €	13,00 €	1,08 €
Catégorie A	46,00 €	15,00 €	1,25 €